

BUREAU COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 7 JANVIER 2025 À 18H00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents:

1 AIX-LES-BAINS Renaud BERETTI Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

Pouvoir de Jean-Marc DRIVET

2 AIX-LES-BAINS FRUGIER Michel
3 AIX-LES-BAINS GUIGUE Thibaut
4 BRISON SAINT INNOCENT CROZE Jean-Claude
5 CHINDRIEUX BARBIER Marie-Claire

5 CHINDRIEUX BARBIER Marie-Claire Pouvoir de Nathalie FONTAINE 6 DRUMETTAZ-CLARAFOND BEAUX-SPEYSER Danièle

7 DRUMETTAZ-CLARAFOND JACQUIER Nicolas

8 ENTRELACS BRAISSAND Jean-François

GRESY-SUR-AIX 9 MAITRE Florian 10 LA BIOLLE **NOVELLI Julie** LE BOURGET DU LAC **MERCAT Nicolas** 12 LE MONTCEL **HUYNH Antoine** 13 MOTZ **CLERC Daniel** 14 **MOUXY PERSON Armelle**

15 PUGNY-CHATENOD CROUZEVIALLE Bruno
16 RUFFIEUX ROGNARD Olivier

17 SAINT OURS ALLARD Louis

18 SAINT PIERRE DE CURTILLE DILLENSCHNEIDER Gérard
19 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE TOUGNE-PICAZO Brigitte
20 TRESSERVE LOISEAU Jean-Claude

21 TREVIGNIN CHAPUIS Nicolas
22 VOGLANS MERCIER Yves

19 communes présentes

Absents excusés :

SAINT OFFENGE GELLOZ Bernard
VIVIERS-DU-LAC AGUETTAZ Robert

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 DECEMBRE 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 12 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 22 présents et 3 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 6 Année : 2025 Exécutoire le : 1 5 JAN. 2025

Publiée/Notifiée le : 1 5 JAN. 2025

Visée le : 1 5 JAN. 2025

NUMERIQUE Stratégie Numérique Responsable Demande de subvention

Monsieur le Président rappelle que le décret n°2022-1084 du 29 juillet 2022 relatif à l'élaboration d'une stratégie numérique responsable engage les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à élaborer une stratégie numérique responsable.

Les enjeux ainsi que la démarche de la collectivité ont été présentés au Conseil Communautaire du 10 décembre 2024. Le Conseil Communautaire a alors approuvé la mise en œuvre d'une stratégie numérique responsable basée sur un plan pluriannuel.

Pour structurer cette démarche, un bureau d'étude sera missionné sur 2025 afin d'accompagner la communauté d'agglomération dans la phase préparatoire, permettant la réalisation d'un diagnostic complet de l'impact du numérique sur les émissions de gaz à effet de serre, la priorisation des enjeux, l'identification des actions et l'établissement de la feuille de route.

Le coût de la prestation d'accompagnement est de 8 675 € HT. Il est proposé de demander au titre du Contrat Départemental de la Savoie, 40% du montant, soit 3 470 €.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Département de la Savoie et auprès de tout organisme susceptible de financer ce projet.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré

APPROUVE le présent rapport,

- APPROUVE le dépôt de la demande de subvention précitée,

 AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes de subvention auprès du Département de la Savoie.

Délégués en exercice : 33

Présents : 22

Présents et représentés : 25

Votants: 25Pour: 25Contre: 0Abstentions: 0

Blancs: 0

Aix-les-Bains, le 7 janvier 2025,

La secrétaire de séance, Julie NOVELLI

BERETTI

Le Président,

Rena

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 6 : Stratégie Numérique Responsable - Demande de subvention

Date de transmission de l'acte :

15/01/2025

Date de réception de l'accusé de

15/01/2025

réception :

Numéro de l'acte :

d5277 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20250107-d5277-DE

Date de décision :

07/01/2025

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte

7. Finances locales

7.5. Subventions

7.5.1. Demandes de subventions